

<b>AVIS DES SOCIETES</b>
--------------------------

**ETATS FINANCIERS**

**BANQUE DE TUNISIE ET DES EMIRATS  
- BTE-**

Siège social : 5 bis, rue Mohamed Badra Tunis

La Banque de Tunisie et des Emirats – BTE- publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au **31 décembre 2010**. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes, La Générale d'Audit et Conseil (M.Chiheb GHANMI) et FMBZ KPMG TUNISIE (M.Moncef Boussannouga ZAMMOURI).

**Bilan**  
**Arrêté au 31 Décembre 2010**  
**(Unité: en milliers de dinars)**

	<i>Note</i>	<b>Exercice 2010</b>	<b>Exercice 2009</b>
<b><i>ACTIF</i></b>			
Caisse & avoirs auprès de la BCT, CCP & TGT	<b>1</b>	2 695	3 074
Créances sur les établissements bancaires & financiers	<b>2</b>	55 649	118 018
Créances sur la clientèle	<b>3</b>	436 230	336 768
Portefeuille d'investissement	<b>4</b>	46 411	40 032
Valeurs immobilisées	<b>5</b>	11 217	10 244
Autres actifs	<b>6</b>	13 822	13 586
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>566 024</b>	<b>521 722</b>
<b><i>PASSIF</i></b>			
Dépôt & avoirs des établissements bancaires & financiers	<b>7</b>	88 141	37 207
Dépôt & avoirs de la clientèle	<b>8</b>	170 442	209 837
Emprunts & ressources spéciales	<b>9</b>	154 548	125 225
Autres passifs	<b>10</b>	8 940	9 746
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>422 071</b>	<b>382 015</b>
<b><i>CAPITAUX PROPRES</i></b>			
Capital		90 000	90 000
Réserves		42 345	40 527
Actions propres		- 840	- 840
Résultat reporté		4 436	2 539
Résultat de la période		8 012	7 481
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES</b>		<b>143 953</b>	<b>139 707</b>
<b>TOTAL PASSIF &amp; CAPITAUX PROPRES</b>		<b>566 024</b>	<b>521 722</b>

## Etat des engagements hors bilan

Arrêté au 31/12/2010

(Unité: milliers de dinars)

	Notes	31/12/2010	31/12/2009
<b><i>PASSIFS EVENTUELS</i></b>			
Cautions, avals et autres garanties données	12	72 184	42 779
Crédits documentaires		37 034	13 698
<b>TOTAL PASSIFS EVENTUELS</b>		<b>109 218</b>	<b>56 477</b>
<b><i>ENGAGEMENTS DONNES</i></b>			
Engagements de financement donnés		41 416	34 675
Engagements sur titres		99	1 520
<b>TOTAL ENGAGEMENTS DONNES</b>		<b>41 515</b>	<b>36 195</b>
<b><i>ENGAGEMENTS RECUS</i></b>			
Engagements de financement reçus	13	14 305	26 346
Garanties reçues	14	383 619	257 516
<b>TOTAL ENGAGEMENTS RECUS</b>		<b>397 924</b>	<b>283 862</b>

Etat de résultat  
Arrêté au 31 Décembre 2010  
(unité: en milliers de dinars)

	<i>Notes</i>	Exercice 2010	Exercice 2009
<b><i>Produits d'exploitation bancaire</i></b>			
Intérêts et revenus assimilés	15	30 128	28 450
Commissions		4 189	2 438
Gains sur opérations de change		1 404	650
Revenus du portefeuille d'investissement	16	2 120	1 420
<b>Total produits d'exploitation bancaire</b>		<b>37 840</b>	<b>32 958</b>
<b><i>Charges d'exploitation bancaire</i></b>			
Intérêts encourus et charges assimilées	17	-15 516	-15 292
Commissions encourues		-209	-216
Pertes sur opérations de change		0	0
<b>Total charges d'exploitation bancaire</b>		<b>-15 725</b>	<b>-15 508</b>
<b>PRODUIT NET BANCAIRE</b>		<b>22 115</b>	<b>17 450</b>
Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan & passif	18	-350	-1 010
Dotations aux provisions & résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	19	-448	1 941
Autres produits d'exploitation		48	19
Frais de personnel		-7 230	-5 903
Charges générales d'exploitation		-3 287	-2 332
Dotations aux amortissements sur immobilisations.		-798	-767
Dotations aux résorptions des non valeurs		-35	-69
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>10 015</b>	<b>9 329</b>
Solde en gain/perte provenant des autres éléments ordinaires		17	-5
Impôts sur les sociétés	20	-2 020	-1 843
<b>RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES</b>		<b>8 012</b>	<b>7 481</b>
<b>RESULTAT NET DE LA PERIODE</b>		<b>8 012</b>	<b>7 481</b>
Résultat par action (D'I)		1,292	1,196

**Etat de flux de trésorerie**  
**Période du 1er janvier au 31 décembre 2010**  
**(unité : en milliers de dinars)**

	Notes	Exercice 2010	Exercice 2009
<b><i>ACTIVITE D'EXPLOITATION</i></b>			
Produits d'exploitation bancaires encaissés		37 323	31 080
Charges d'exploitation bancaires décaissées		-17 840	-16 439
Dépôts/retrait auprès d'autres établissements bancaires		0	0
Prêts et avances/remboursement prêts & avances accordés à la clientèle		-97 015	-35 516
Dépôts/retrait de dépôts de la clientèle		-36 883	62 735
Sommes versées au personnel & créiteurs divers		-10 583	-8 177
Autres flux de trésorerie		-2 944	3 244
Impôt sur les sociétés		-2 082	-2 318
<b>Flux de trésorerie net provenant des activités d'exploitation</b>		<b>-130 023</b>	<b>34 609</b>
<b><i>ACTIVITES D'INVESTISSEMENT</i></b>			
Intérêts & dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement		1 666	1 739
Acquisitions/cessions sur portefeuille d'investissement		-7 625	-2 456
Titres de placements		0	0
Acquisitions/cessions sur immobilisations		-1 431	-1 782
<b>Flux de trésorerie net provenant des activités d'investissement</b>		<b>-7 391</b>	<b>-2 499</b>
<b><i>ACTIVITES DE FINANCEMENT</i></b>			
Emission d'emprunts sur marché public		50 000	50 000
Augmentation/diminution ressources spéciales		-9 000	-4 000
Remboursement d'emprunts sur marché public		-13 617	-15 285
Dividendes versés		-3 532	-1 800
<b>Flux de trésorerie net affecté/provenant des activités de financement</b>		<b>23 851</b>	<b>28 915</b>
Incidence variation taux de change sur les liquidité & équivalents de liquidités		0	0
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de l'exercice		-113 563	61 024
Liquidités et équivalents en début d'exercice		82 802	21 778
<b>Liquidités et équivalents en fin d'exercice</b>	<b>22</b>	<b>-30 761</b>	<b>82 802</b>

**NOTES AUX ETATS FINANCIERS ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2010**

*(Les chiffres sont exprimés en KDT : milliers de Dinars)*

**1. REFERENTIEL D'ELABORATION ET DE PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS**

Les états financiers de la BTE sont préparés et présentés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie notamment à la norme comptable générale n° 01 du 30 décembre 1996 et aux normes comptables bancaires NC 21/25 du 25 mars 1999 et aux règles de la Banque Centrale de la Tunisie édictées par les circulaires N° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par les circulaires N° 99-04 et N° 2001-12.

**2. BASES DE MESURES**

Les états financiers de la BTE sont élaborés sur la base de la mesure des éléments du patrimoine au coût historique. Ainsi, les actifs de la banque ne sont grevés d'aucune marge de réévaluation.

**3. PRINCIPES COMPTABLES PERTINENTS APPLIQUES****3.1- Comptabilisation des prêts M.L.T et revenus y afférents**

Les engagements de financement sont inscrits en hors bilan à mesure qu'ils sont contractés et sont transférés au bilan au fur et à mesure des débloques de fonds pour la valeur nominale.

La commission d'étude ou de gestion est prise en compte en totalité parmi le résultat à l'issue du premier déblocage.

Les revenus des prêts à intérêts précomptés, contractés par la banque sont pris en compte, à l'échéance convenue, dans un compte de créance rattachée de régularisation et sont portés en résultat au prorata temporis à chaque arrêté comptable.

Les revenus des prêts à intérêts postcomptés sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les intérêts relatifs aux prêts classés parmi les actifs courants ( classe 0 ) ou parmi les actifs nécessitant un suivi particulier ( classe 1 ), au sens de la circulaire BCT N° 91-24, sont portés au résultat à mesure qu'ils sont courus. Toutefois, les intérêts courus ou échus et non encore encaissés relatifs aux prêts classés parmi les actifs incertains ( classe 2 ), les actifs préoccupants ( classe 3 ) ou parmi les actifs compromis ( classe 4 ), au sens de la circulaire BCT N° 91-24, sont inscrits en actif soustractif sous le poste « agios réservés ». Ces intérêts sont pris en compte en résultat lors de leur encaissement effectif.

**3.2- Comptabilisation des prêts C.T et revenus y afférents**

Dans le cadre de l'extension de son activité, la banque a entamé l'octroi des crédits C.T. à partir de 2005. Ils sont inscrits en hors bilan à mesure qu'ils sont engagés, et transférée au bilan sur la base d'utilisation. Les intérêts sont pris en compte à mesure qu'ils sont courus.

**3.3- Comptabilisation des biens donnés en leasing**

Les biens donnés en leasing sont enregistrés à l'actif du bilan pour leur coût d'acquisition hors TVA et portés au poste créances sur la clientèle. Ils sont assimilés aux crédits selon l'approche économique et non patrimoniale.

La valeur résiduelle des biens donnés en leasing est enregistrée en hors bilan dans la rubrique des engagements donnés.

### **3.4- Comptabilisation du portefeuille-titres et revenus y afférents**

Le portefeuille-titres détenu par la banque est constitué en totalité par des titres d'investissement.

Ces titres sont détenus avec l'intention de les céder dans un horizon moyen et long terme. Sont classés parmi les titres de participation :

- Les titres dont la possession durable est estimée stratégique à l'activité de la banque ;
- Les titres représentant des participations-financement ayant fait l'objet d'une convention de rétrocession mais qui ne sont pas encore définitivement cédés.

Les participations souscrites et non libérées sont enregistrées en engagement hors bilan pour leur valeur d'émission et transférées au bilan à la date de libération.

Les titres sont comptabilisés au prix d'acquisition, frais et charges exclus. La cession des titres de participation est constatée à la date de transfert de propriété des titres.

Les dividendes sur les titres obtenus par la banque sont pris en compte en résultat dès le moment où leur distribution a été officiellement approuvée.

### **3.5- Comptabilisation des ressources et charges y afférentes**

Les engagements de financement reçus sont portés en hors bilan à mesure qu'ils sont contractés et sont transférés au bilan au fur et à mesure des tirages effectués.

Les intérêts et les commissions de couverture de change sur emprunts sont comptabilisés parmi les charges à mesure qu'ils sont courus.

### **3.6- EVALUATION DES RISQUES ET COUVERTURE DES ENGAGEMENTS**

#### **3.6.1- Provision pour risque sur prêts**

La provision pour risque sur prêts est déterminée conformément aux normes de division, de couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire BCT N° 91-24 qui prévoit les classes de risques suivantes :

- Classe 0 : Actifs courants ;
- Classe 1 : Actifs nécessitant un suivi particulier ;
- Classe 2 : Actifs incertains ;
- Classe 3 : Actifs préoccupants ;
- Classe 4 : Actifs compromis.

Le taux de provisionnement retenu correspond au taux minimal par classe de risque appliqué au risque couvert, soit le montant de l'engagement déduction faite des agios réservés et de la valeur des garanties obtenues.

Les taux de provision par classe de risque appliqués sont les suivants :

- Actifs incertains (classe 2) : 20 %
- Actifs préoccupants (classe 3) : 50 %
- Actifs compromis (classe 4) : 100 %

Dans le cadre du renforcement de la couverture des créances classées par des provisions, la banque a mis en place une méthode d'estimation des garanties consistant en une décote de 80% sur les garanties obtenues sur les projets des secteurs de l'industrie, de l'agriculture et des services, et une décote portée à 72% sur les garanties obtenues sur les projets du secteur touristique. Cette méthode dont la mise en œuvre est progressive vise à atteindre à l'horizon 2010 une couverture des créances classées par des provisions à hauteur de 70%.

### **3.6.2- Provision sur participations**

L'évaluation des titres de participation à la date d'arrêté est faite par référence à la valeur d'usage et donne lieu à la constitution de provisions pour couvrir les moins values éventuellement dégagées revêtant un caractère durable.

Pour les titres non cotés, l'évaluation est faite par référence à la valeur mathématique corrigée ( en tenant compte de la valeur actualisée du patrimoine de la société émettrice ) à la date la plus récente. Les dépréciations éventuelles dégagées et revêtant un caractère durable sont couvertes par des provisions.

### **3.7- OPERATIONS EN DEVISES**

Les transactions réalisées par la banque en monnaies étrangères sont traitées conformément à la norme comptable relative aux opérations en devises dans les établissements bancaires NC23.

Les opérations effectuées en devises sont enregistrées en comptabilité de façon distincte par la tenue d'une comptabilité autonome dans chacune des devises utilisées. Cette comptabilité tenue selon le système dit en partie double permet la détermination périodique de la position de change. A chaque arrêté comptable, les éléments d'actif, de passif et de hors bilan figurant dans chacune des comptabilités devises sont convertis et reversés dans la comptabilité en monnaie de référence.

### **3.7-IMMOBILISATIONS ET AUTRES ACTIFS NON COURANTS**

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition et sont amorties selon la méthode linéaire.

Les taux d'amortissement appliqués sont les suivants :

- Immeuble d'exploitation : 2,5 %
- Mobilier de bureaux : 20 %
- Matériel de bureaux : 10 %
- Matériel de transport : 20 %
- A. A. et installations : 10 %
- Matériel informatique : 15 %
- Logiciel : 33 %

Les charges reportées sont inscrites parmi les autres actifs dans la mesure où elles ont un impact bénéfique sur les exercices ultérieurs. Elles sont résorbées sur trois ans sur la base de l'étude ayant justifiée leur inscription à l'actif.

#### 4. NOTES EXPLICATIVES

*(Les chiffres sont exprimés en KDT: milliers de Dinars)*

##### 4.1- ACTIFS

##### Note 1: Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit :

Libelles	31/12/2010	31/12/2009
Caisse agences dinars	1 064	911
Caisse agences devises	469	207
Caisse IBS	6	-
Banque Centrale de Tunisie en dinars	332	387
Banque Centrale de Tunisie en devises	824	1 569
<b>TOTAL</b>	<b>2 695</b>	<b>3 074</b>

##### Note 2: Créances sur les établissements bancaires et financiers

Au 31 décembre 2010, les créances sur les établissements bancaires et financiers ont évolué comme suit :

Libelles	31/12/2010	31/12/2009
Prêts au jour le jour et à terme aux banques	3 000	66 000
Comptes rattachés	-	40
Prêts en devises BCT	17 342	7 031
Prêts interbancaires en devises	-	4 273
Avoirs chez les correspondants locaux	79	135
Avoirs chez les correspondants étrangers	1 686	4 990
Créances sur les établissements financiers	33 542	35 549
<b>TOTAL</b>	<b>55 649</b>	<b>118 018</b>

**Note 3: Créances sur la clientèle.**

Au 31 décembre 2010, les créances sur la clientèle ont évolué comme suit :

Libelles	31/12/2010	31/12/2009
Concours CT (2)	114 483	53 229
Concours M.L.T. (1)	304 951	269 069
Comptes débiteurs de la clientèle	24 706	16 771
Valeurs en recouvrement	-1439	1 255
Leasing (3)	22 095	22 092
<b>Total brut</b>	<b>464 797</b>	<b>362 416</b>
Agios réserves	8 238	-7 127
Provisions	20 328	-18 521
<b>Total net</b>	<b>436 230</b>	<b>336 768</b>

(1)- Les prêts à moyen et long termes et comptes rattachés se détaillent comme suit :

Libellé	31/12/2010	31/12/2009
Encours non échu	288 520	257 122
Principal échu	1 425	941
Intérêts et commissions échus	413	430
Principal impayé	8 857	5 916
Intérêts et commissions impayés	3 077	2 636
Intérêts à recevoir	5 124	4 580
Avance en comptes courants	302	312
Intérêts perçus d'avance	-2 778	-2 875
Frais de protêt	11	7
<b>Total</b>	<b>304 951</b>	<b>269 069</b>

(2)-Les prêts à court terme et les comptes rattachés se détaillent comme suit :

Libellé	31/12/2010	31/12/2009
Encours non échus	112 436	49 522
Avance sur dépôt à terme	1 576	3 576
Intérêts et Commissions impayés	8	1
Principal impayé	1 028	397
Intérêts et commissions perçus d'avance	- 577	- 283
Intérêts et commissions à recevoir	13	16
<b>Total</b>	<b>114 483</b>	<b>53 229</b>

(3)-Les engagements sous forme de leasing se détaillent comme suit :

Libellé	31/12/2010	31/12/2009
Encours	21 924	21 932
Principal impayé	80	64
Intérêts impayés	10	6
Intérêts courus	59	73
Autres créances	21	17
<b>Total</b>	<b>22 095</b>	<b>22 092</b>

La répartition des engagements entre actifs classés et actifs non classés se présente comme suit :

Nature de l'engagement	Actifs non classés		Actifs classés		Total	
	2010	2009	2010	2009	2010	2009
Concours MLT	292 405	270 601	44 724	33 197	337 129	303 798
Concours CT	115 520	53 175	2 273	105	117 793	53 280
Leasing	22 120	22 162	92	74	22 212	22 236
Comptes courants débiteurs	24 231	20 792	2 188	1 051	26 419	21 842
Participations	32 754	36 905	9 902	432	42 656	37 337
Engagements par signature	91 531	54 197	790	0	92 321	54 197
<b>TOTAL Brut</b>	<b>578 561</b>	<b>457 832</b>	<b>59 969</b>	<b>34 858</b>	<b>638 530</b>	<b>492 690</b>

Le total des engagements sur la clientèle se répartit par secteur d'activité comme suit :

Nature de l'engagement	Entreprises				Particuliers	TOTAL
	Agriculture	Industrie	Services	Tourisme		
Concours MLT	6 269	81 411	86 217	125 732	37 500	337 129
Concours CT	-	6 007	111 133	30	623	117 793
Leasing	25	2 133	19 433	503	118	22 212
Comptes courants débiteurs	9	6 348	17 331	476	2 255	26 419
Participations	-	302	32 884	9 470	-	42 656
Engagements par signature	-	17	92 027	160	117	92 321
<b>TOTAL BRUT</b>	<b>6 303</b>	<b>96 218</b>	<b>359 025</b>	<b>136 371</b>	<b>40 613</b>	<b>638 530</b>

**Note 4: Portefeuille-titres d'investissement**

L'évolution du poste titres de participation se présente comme suit :

Libelles	31/12/2009	Accroissements	Diminutions	31/12/2010
Titres cotés	6 331	957	0	7 288
Titres non cotés	18 786	1 130	0	19 916
Fonds gérés BTE SICAR	12 220	3 400	168	15 452
Titres de Placement	2 000	2 407	400	4 007
Créances rattachées	1 734	888	1 349	1 274
<b>TOTAL Brut</b>	<b>41 071</b>	<b>8 782</b>	<b>1 917</b>	<b>47 937</b>
Libelles	31/12/2009	Dotations	Reprises	31/12/2010
Provisions	1 039	715	228	1 526
<b>TOTAL NET</b>	<b>40 032</b>	<b>715</b>	<b>228</b>	<b>46 411</b>

**Note 5: Valeurs Immobilisées**

L'évolution du poste valeurs immobilisées se présente comme suit :

Libellé	Valeur Brute au 31/12/2009	Acquisitions -cessions	Valeur Brute au 31/12/2010	Amortissements au 31/12/2009	Dotations/ Reprises	Valeur Nette au 31/12/2010
Terrain	4 002	0	4 002	0	0	4 002
Constructions	2 881	1 035	3 916	892	80	2 944
Mobilier & Matériel de Bureaux	839	90	929	307	92	530
Matériel Informatique	1 823	254	2 077	1 189	181	707
Matériel de Transport	426	-91	335	269	-104	170
A, A & Installations	4 282	322	4 604	1 351	389	2 864
<b>Total</b>	<b>14 253</b>	<b>1 610</b>	<b>15 863</b>	<b>4 008</b>	<b>638</b>	<b>11 217</b>

**Note 6: Autres postes d'actif**

Au 31 décembre 2010, les autres postes d'actif ont évolué comme suit :

Libellé	31/12/2010	31/12/2009
Personnel	217	229
Comité d'entreprise	1 576	1 378
Etat et collectivités locales	2 187	2 162
Autres débiteurs	3 157	2 445
Charges reportées	0	34
Opérations monétiques	62	62
Créances prises en charge par l'Etat	6 623	7 276
<b>Total</b>	<b>13 822</b>	<b>13 586</b>

**4.2-PASSIFS****Note 7: Dépôts et avoirs des établissements bancaires & financiers**

Cette rubrique se détaille comme suit :

<b>Libelles</b>	<b>31/12/2010</b>	<b>31/12/2009</b>
Emprunts et refinancement en devises BCT	0	0
Emprunts et refinancement en devises du marché interbancaire	9 565	5 697
Emprunts et refinancement en dinars du marché interbancaire	78 137	30 670
Créances rattachées	198	355
Dépôts des établissements financiers spécialisés	241	485
<b>TOTAL</b>	<b>88 141</b>	<b>37 207</b>

**Note 8: Dépôts et avoirs de la clientèle**

Cette rubrique se détaille comme suit :

<b>Libelles</b>	<b>31/12/2010</b>	<b>31/12/2009</b>
Dépôts à terme en dinars	55 610	43 913
Dépôts à terme en devises	10 799	5 250
Comptes courants personnes physiques	9 482	7 242
Comptes courants personnes morales	32 354	22 561
Comptes d'épargne	17 574	9 879
Comptes professionnels en devises	4 454	2 644
Dépôts en dinars convertibles	1 522	745
Certificats de dépôt	11 500	101 500
Comptes prestataires de service en devises	185	145
Comptes négoce internationale	889	229
Personnes non résidentes	12 254	5 672
Autres sommes dues à la clientèle	13 819	10 057
<b>TOTAL</b>	<b>170 442</b>	<b>209 837</b>

**Note 9: Emprunts et ressources spéciales**

Cette rubrique se détaille comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>31/12/2010</b>	<b>31/12/2009</b>
Encours emprunts extérieurs	52 462	64 538
Frais financiers/Emprunts extérieurs	1 483	1 683
Encours Emprunts obligataires	99 000	58 000
Frais financiers/Emprunts obligataires	1603	1004
<b>Total</b>	<b>154 548</b>	<b>125 225</b>

Les emprunts extérieurs ont évolué comme suit :

Libelles	Encours 31/12/2009	Utilisations 2010	Remboursements 2010	Encours 31/12/2010
Ligne Italienne	70	-	70	-
Banque Mondiale 2	1 235	445	1 243	437
Banque Mondiale 3	746	-	497	249
Ligne Française PME/PMI	-	-	-	-
Jexim Bank	2 894	-	1 929	965
Ligne Italienne PME	549	-	421	128
Ligne Capital Risque	65	-	-	65
Banque Européenne d'Investissement 2	7 965	602	1 428	7 139
Ligne Italienne Partenariat (56 M)	394	-	158	236
Ligne Italienne Partenariat (63 M)	688	-	293	395
Banque Africaine de Développement 4	45 114	1 185	7 630	38 669
Ligne Italienne 60 milliards de lires	237	-	47	190
Ligne PME/EMIT	4 581	-	592	3 989
<b>TOTAL</b>	<b>64 538</b>	<b>2 232</b>	<b>14 308</b>	<b>52 462</b>

### Note 10 : Autres passifs

Cette rubrique se détaille comme suit :

Libellé	31/12/2010	31/12/2009
Organismes sociaux	388	318
Personnel	895	808
Etat et collectivités locales (hors I/S)	532	410
Fonds de couverture de risque de change	- 205	297
Autres créditeurs	1 655	2 274
Impôts sur les sociétés	2 020	1 843
Valeurs exigibles après encaissement (1)	3 655	3 796
<b>Total</b>	<b>8 940</b>	<b>9 746</b>

(1) les valeurs exigibles après encaissement présentent le solde net entre les valeurs remises par les clients pour encaissement et les valeurs exigibles après encaissement.

## 4.3-CAPITAUX PROPRES

*Note 11: Capitaux propres*

	Capital social	Actions propres	Réserves légales	Réserves à régime spécial	Fonds social	Réserves pour risques bancaires	Autres réserves	Dividendes ADP rachetés	Résultats reportés	Résultat net de l'exercice	TOTAL
Soldes au 31/12/2009	90 000	- 840	5 675	22 344	2 308	3 800	6400	335	2 204	7 481	139 707
Affectation réserves légales			484							- 484	-
Affectation réserves à régime spécial											-
Opérations/fonds social					267					- 300	- 33
Distributions bénéfiques										- 1 800	- 1 800
Distributions bénéfiques ADP rachetés								83		- 83	-
Résultats reportés									1 814	- 1 814	-
Affectation réserves pour risques						3000				- 3 000	-
Résultats de l'exercice 2010										8 012	8012
Soldes au 31/12/2010	90 000	- 840	6 159	22 344	2 575	6 800	6400	418	4 018	8012	145 886
Affectation RGB en provisions						-1 933					-1 933
Soldes au 31/12/2010	90 000	- 840	6 159	22 344	2 575	4 867	6400	418	4 018	8012	143 953

**4.4- ENGAGEMENTS HORS BILAN*****Note 12 : Cautions, Avals et autres garanties données***

Cette rubrique se détaille ainsi :

Libellé	31/12/2010	31/12/2009
Cautions en faveur de la clientèle	56 515	41 723
Valeur résiduelle Leasing	24	26
Cautions en faveur des établissements bancaires	15 645	1 030
<b>Total</b>	<b>72 184</b>	<b>42 779</b>

***Note 13 : Engagements de financement reçus***

Au 31 décembre 2010, les engagements de financement reçus s'élèvent à 14 305 mille dinars.

***Note 14 : Garanties reçues***

Les garanties reçues représentent les garanties reçues sous forme d'hypothèques ou de nantissement.

**4.5-ETAT DE RESULTAT*****Note 15 : Intérêts et revenus assimilés***

Cette rubrique se détaille ainsi :

Libellé	31/12/2010	31/12/2009
Opérations de trésorerie et Interbancaire	1 373	2 516
Intérêts sur les prêts	26 646	23 855
Revenus Leasing	1 815	1 895
Commissions sur engagements	133	149
Commissions sur avals et cautions	161	35
<b>Total</b>	<b>30 128</b>	<b>28 450</b>

***Note 16 : Revenus du portefeuille d'investissement***

Cette rubrique se compose des dividendes réalisés et des plus-values sur cession de titres. Au 31 décembre 2010, la banque a réalisé 2,120 millions de dinars de revenus de portefeuille contre 1,420 million de dinars une année auparavant.

Libellé	31/12/2010	31/12/2009
Dividendes	1 910	1 417
Plus values sur Titres	210	3
<b>Total</b>	<b>2 120</b>	<b>1 420</b>

**Note 17: Intérêts et charges assimilées**

Cette rubrique se détaille ainsi :

Libellé	31/12/2010	31/12/2009
Opérations de trésorerie et Interbancaire	2 573	1 927
Intérêts sur Emprunts extérieurs	2 308	2 809
Commissions sur Emprunts extérieurs	938	1 087
Charges sur Emprunts obligataires	3939	1 632
Intérêts sur dépôts	5 758	7 837
<b>Total</b>	<b>15 516</b>	<b>15 292</b>

**Note 18: Dotations aux provisions & résultat des corrections de valeurs sur créances hors bilan & passif**

Cette rubrique se détaille ainsi :

Libellé	31/12/2010	31/12/2009
Reprise des provisions sur prêts	4 516	1 849
Reprise des provisions du hors bilan	-	-
Pertes courues sur Intérêts	- 657	- 122
Dotations aux provisions sur prêts	- 4 539	- 2 599
Pertes Leasing	-	-
Dotations aux provisions Leasing	-	-
Pertes courus sur principal prêts	-	- 138
Reprises de valeurs	330	-
<b>Total</b>	<b>- 350</b>	<b>- 1 010</b>

**Note 19 : Dotations aux provisions & résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement**

Cette rubrique se détaille ainsi :

Libellé	31/12/2010	31/12/2009
Dotations aux provisions sur titres	- 566	- 694
Reprise sur provisions sur titres	228	792
Pertes courus sur titres	- 110	- 83
Gains sur titres	-	1 926
<b>Total</b>	<b>- 448</b>	<b>1 941</b>

**Note 20 : Impôt sur les sociétés**

La charge d'impôts afférente à l'exercice 2010 s'est élevée à 2 020 dinars.

**Note 21 : Résultat par action**

Le résultat par action et les données ayant servi à sa détermination au titre de l'exercice 2010 se présentent comme suit :

Libelles	31/12/2010	31/12/2009
Résultat net (en 1000 DT)	8 012	7 481
Parts attribuables aux ADP (en 1000 DT)	-1 800	-1 800
Sommes affectées au fond social (en 1000 DT)	-400	-300
Résultat net attribuable aux actions ordinaires (en 1000 DT)	5 825	5 381
Nombre moyen d'actions ordinaires (incluant les ADP)	4 500 000	4 500 000
<b>Résultat par action (en DT)</b>	<b>1,292</b>	<b>1,196</b>

Le résultat par action ainsi déterminé correspond à la fois au résultat de base par action et au résultat dilué par action, tels que définis par les normes comptables. Il est calculé en divisant le résultat net attribuable aux actions ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de la période.

**Note 22 : Engagements sur la famille de l'ex-Président**

Les engagements de la Banque sur la famille de l'ex-président Ben Ali se présentent comme suit au 31 décembre 2010 :

Libelles	31/12/2010
Total engagements (en 1000 DT)	14 166
Engagements classés (en 1000 DT)	3 866
Provisions (en 1000 DT)	1 933

A la date du 15/04/2011, les engagements de la société envers les familles Ben Ali et Trabelsi s'élèvent à 14 273 mille Dinars dont 12 978 mille Dinars au profit de Carthage Cement et Bricorama.

Les échéances de l'année 2010 ont été réglées et les échéances de l'année 2011 n'ont pas été honorées pour un montant total de 686 mille dinars relatifs à la société Bricorama.

Partant de ces constats, la BTE a procédé au classement d'un montant de 3,866 Millions de dinars qu'elle a directement couverts par le prélèvement des provisions requises, soit 1,933 million de dinars, sur les réserves pour risques bancaires généraux.

**4.6-ETAT DE FLUX DE TRESORERIE****Note 23 : Liquidités et équivalents de liquidités**

Les liquidités et équivalents de liquidités ont atteint au 31 décembre 2010 un solde de -30,7 millions de dinars contre 82,8 millions de dinars au 31 décembre 2009 :

Libelles	31/12/2010	31/12/2009
Caisse agences dinars	1 064	911
Caisse agences devises	474	207
Banque Centrale de Tunisie en dinars	332	387
Banque Centrale de Tunisie en devises	824	1 568
Prêts au jour le jour et à terme aux banques	6 000	66 000
Prêts aux Etablissements Financiers Spécialisées	17 341	3 000
Prêts en devises BCT	-	7 028
Prêts interbancaires en devises	-	4 275
Avoirs chez les correspondants locaux	79	134
Avoirs chez les correspondants étrangers	1 686	4 989
Emprunts et refinancement en devises BCT	-	-
Emprunts et refinancement en devises du marché interbancaire	-9 561	-5 697
Emprunts et refinancement en dinars BCT	-49 000	-
<b>TOTAL</b>	<b>-30 761</b>	<b>82 802</b>

**RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES  
ETATS FINANCIERS DE LA BANQUE DE TUNISIE ET DES EMIRATS  
ARRETES AU 31 DECEMBRE 2010**

## 1- Opinion des commissaires aux comptes

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport général sur l'audit des états financiers de la Banque de Tunisie et des Emirats arrêtés au 31 décembre 2010.

Nous avons audité les états financiers ci-joints de la Banque de Tunisie et des Emirats comprenant le bilan, l'état de résultat, l'état des engagements hors bilan, l'état des flux de trésorerie et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives pour l'exercice couvrant la période allant du 1er janvier 2010 au 31 décembre 2010.

La direction de la société est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises en Tunisie et à la réglementation prudentielle de la Banque Centrale de Tunisie. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit applicables en Tunisie et conformément aux termes de référence pour l'audit des états financiers des établissements de crédits, tels que prévus par la note aux Banques de la Banque Centrale de Tunisie n° 93-23 du 30 juillet 1993. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève de notre jugement, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, nous avons pris en compte le contrôle interne en vigueur dans la banque relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Nos rapports sur le contrôle interne font partie intégrante du présent rapport.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les travaux que nous avons accomplis constituent une base raisonnable pour supporter l'expression de notre opinion.

Compte tenu de ce qui précède et à notre avis, les états financiers de la Banque de Tunisie et des Emirats sont réguliers et présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs la situation financière de la Banque au 31 décembre 2010, ainsi que de la performance financière et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en Tunisie.

Sans remettre en cause l'opinion ci-dessus exprimée, nous estimons utile d'attirer votre attention sur les points suivants :

---

Compte tenu des événements survenus en Tunisie, postérieurement à la date de clôture des états financiers, nous estimons que ces événements pourraient avoir une incidence éventuelle sur la situation de la banque et sur la qualité de ses actifs. A la date d'émission du présent rapport, l'impact sur les états financiers de la BTE ne peut être déterminé.

La banque a viré aux comptes de provisions, les réserves pour risques bancaires généraux inscrites parmi les capitaux propres à hauteur de 1.933 mDT, et ceci en application de la décision prise par l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires lors de sa réunion du 25 juin 2010 et ce pour couvrir les éventuels risques.

La note aux états financiers n° 22 fournit des informations sur les démarches entreprises par la BTE.

## **2- Vérifications spécifiques**

Nous avons procédé à l'examen et aux vérifications spécifiques prévues par la loi, conformément aux normes d'audit applicables en Tunisie.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas relevé ou pris connaissance d'incohérences significatives dans les informations d'ordre comptable données dans le rapport du conseil d'administration sur la gestion de l'exercice, pouvant contredire les états financiers de la banque arrêtés au 31 décembre 2010.

En outre, et conformément à l'article 3 de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 telle que modifiée par l'article 15 de la loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005, relative au renforcement de la sécurité des relations financières, nous avons procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nos observations et nos recommandations afférentes aux procédures administratives, financières et comptables ont été présentées à la direction générale dans un rapport distinct sous forme de lettre de direction.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas relevé, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

Par ailleurs, nous n'avons pas relevé ou pris connaissance de faits qui nous laissent à penser que la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la banque n'est pas effectuée en conformité avec le décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, relatif aux conditions d'inscription des valeurs mobilières et aux intermédiaires agréés pour la tenue des comptes en valeurs mobilières.

Tunis, le 25 mai 2011

**F.M.B.Z. KPMG TUNISIE**  
**Moncef BOUSSANNOUGA ZAMMOURI**

**La Générale d'Audit & Conseil – G.A.C**  
**Chiheb GHANMI**

---

## **RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale ordinaire, nous vous présentons notre rapport spécial sur les conventions réglementées prévues par les articles 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales et l'article 29 de la loi 2001-65 du 10 juillet 2001 relative aux établissements de crédits telle que modifiée par la loi n°2006-19 relative aux établissements de crédits.

### **1. Convention conclues au cours de l'exercice 2010**

Nous avons été informés des conventions suivantes entrant dans le champ d'application des articles précités :

- a) Au cours de l'exercice 2010, la BTE a confié un montant de 3,4 millions de dinars sous forme de fonds géré à la BTE SICAR, filiale de la banque. En vertu de cette convention, la BTE SICAR perçoit une commission de gestion de 1,5% du montant de ces fonds et 20% sur les plus-values sur les cessions de participation réalisées sur ces mêmes fonds.
- b) Une commission de distribution de 0,4% toutes taxes comprises est instituée à partir de 2010 ; cette commission est versée par la Tuniso Emiratie Sicav en faveur de la BTE sur la base de l'actif net de la Sicav. Cette disposition a été approuvée par le Conseil d'administration de la BTE réuni le 16 décembre 2009.

### **2. Conventions conclues au cours des exercices précédents et qui continuent à produire des effets au cours de l'exercice 2010**

Nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs, se sont poursuivies au cours de cet exercice :

- a) La BTE a créé en 2006 une société d'investissement à capital variable : Tuniso Emiratie Sicav avec un capital initial de 1 million de dinars ; la part de la BTE s'élève à 50%. Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration du 07-03-2006.
-

De plus une convention de location a été signée entre la BTE et la BTE SICAV dont le loyer annuel est de 1.500 DT et en vertu de la quelle des locaux de la banque sont loués à la BTE SICAV.

- b) La commission de dépositaire versée par la société d'investissement à capital variable : Tuniso Emiratie Sicav a été portée de 1,5 mille dinars à 5 mille dinars TTC en 2009. Cette disposition a été approuvée par le Conseil d'administration de la BTE réuni le 16 décembre 2009.
- c) La BTE a confié divers montants sous forme de fonds gérés à la BTE SICAR, filiale de la banque. Ces montants ont totalisé jusqu'au 31 décembre 2010 la somme de 15,62 millions de dinars. Diverses conventions ont été conclues avec la BTE SICAR et approuvées par le Conseil d'Administration de la BTE.
- d) La BTE a signé en 2004 avec la Société « Jerba Aghir», dans laquelle elle détient 43,6% du capital, un protocole d'accord portant mise en place d'un nouvel échéancier pour le remboursement des échéances impayées d'un montant global de 1 451 000 DT et relatives à l'emprunt obligataire de 3 250 000 DT avalisé par la BTE. L'échéancier s'étend du 03-03-2005 au 01-12-2013. Il ressort de cet échéancier un taux d'intérêt annuel égal au taux moyen mensuel du marché monétaire majoré de 3%.

Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration du 27 avril 2004, et approuvée par l'Assemblée Générale Ordinaire du 26 mai 2005.

- e) La BTE a signé en novembre 2004 avec « la Société Nouvelle des Villages de Vacances – SNVV», dans laquelle elle détient 87,43 % du capital, un protocole d'accord modifiant le taux d'intérêt relatif à l'échéancier de rééchelonnement signé en septembre 2003 et portant sur des échéances en principal dues par cette dernière au titre des crédits qu'elle a obtenus auprès de la BTE pour 4 481 000 DT.

Le taux d'intérêt annuel a été porté de 6,75% au taux moyen mensuel du marché monétaire majoré de 2,2%.

Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration du 27 avril 2004 et approuvée par l'assemblée générale ordinaire du 26 mai 2005.

- f) Au cours de l'exercice 2009, La BTE a signé avec « la Société Nouvelle des Villages de Vacances – SNVV», dans laquelle elle détient 87,43 % du capital, un contrat de crédit d'un montant de deux millions de dinars portant intérêt égal au taux du TMM majoré de 1,5% ; ce crédit est remboursable sur sept années dont deux années de grâce. Ce crédit a été approuvé par le Comité interne de crédit de la BTE réuni le 15 janvier 2009.
  - g) La BTE a confié en 2003 à la société «Rapid recouvrement», dans laquelle elle détient 99,73% de capital, un mandat de recouvrement pour compte portant sur certaines créances. Cette convention a été approuvée par l'Assemblée Générale Ordinaire du 27 avril 2004.
-

- h) Certaines filiales de la BTE bénéficient de conditions préférentielles de rémunération de leurs comptes courants créditeurs. Ces conditions sont récapitulées dans le tableau suivant :

Filiale	Taux de rémunération
BTE SICAR	TMM
Tuniso-Emiratie SICAV	TMM
Société Rapide Recouvrement	TMM
Compagnie de Tunisie & des Emirats d'Investissement	TMM

En dehors des opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 29 de la loi n° 2001-65, relative aux établissements de crédits telle que modifié par la loi n°2006-19 et des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales.

### 3- Rémunération et avantages attribués aux dirigeants et aux administrateurs :

- Les émoluments bruts servis à Madame la directrice Générale au cours de l'exercice 2010 se sont élevés à 63 566 Dinars (y compris les avantages en nature). Par ailleurs, Madame la Directrice Générale a perçu une indemnité d'un montant global de 2 mille dinars au cours de l'année 2010 au titre de sa participation au comité exécutif de crédit.
- Les jetons de présence revenant aux membres du conseil d'administration, au titre de l'exercice 2010, ont totalisé un montant de 48 000 dinars conformément à la décision de l'Assemblée générale ordinaire tenue le 25 juin 2010.
- Les indemnités du comité exécutif de crédit et du comité permanent d'audit servies aux administrateurs se sont élevées en 2010 à un montant total de 14 mille dinars conformément à la décision de l'Assemblée générale ordinaire tenue le 25 juin 2010.

Tunis, le 25 mai 2011

**F.M.B.Z. KPMG TUNISIE**  
**Moncef BOUSSANNOUGA ZAMMOURI**

**La Générale d'Audit & Conseil – G.A.C**  
**Chiheb GHANMI**